

La Société Montesquieu ne souhaite pas rendre compte dans sa propre Revue d'ouvrages qu'elle publie elle-même, Cahiers Montesquieu ou Œuvres complètes de Montesquieu. Néanmoins elle se doit de présenter à ses sociétaires des publications qu'ils ont soutenues et encouragées par leur adhésion.

Œuvres et écrits divers, vol. I, Œuvres complètes de Montesquieu, t. VIII, Oxford, Voltaire Foundation, Naples, Istituto Italiano per Gli Studi Filosofici, 2003, sous la direction de Pierre Rétat. Textes établis, présentés et annotés par Lorenzo Bianchi, Cecil P. Courtney, Carole Dornier, Jean Ehrard, Catherine Larrère, Sheila Mason, Edgar Mass, Sylvain Menant, Alberto Postigliola, Pierre Rétat, Catherine Volpillac-Augé.

Même pour le non-spécialiste, l'œuvre de Montesquieu ne saurait se réduire aux trois *maiora* que sont les *Lettres persanes*, les *Considérations sur les [...] Romains* et *L'Esprit des lois*. À ces trois œuvres majeures s'ajoute, on le sait, ce qu'on a pu désigner comme une « poussière d'ouvrages »¹, et qui se compose notamment de mémoires et de discours académiques, de traités variés, de textes de circonstance, de dialogues, de poèmes, de chansons... Œuvres qu'on peut considérer comme préparatoires ou secondaires, souvent brèves, parfois inachevées, dont la prise en compte apparaît toutefois comme essentielle, non seulement dans la perspective d'une étude généalogique des œuvres majeures, mais pour mesurer à la fois la continuité et la diversité de la pensée de Montesquieu. Avec la parution de ce premier volume des *Œuvres et écrits divers*, la nouvelle édition des *Œuvres complètes* remplit donc l'une de ses missions essentielles : offrir une édition critique et scrupuleusement annotée de ces *minora* qui, pour la plupart, restent encore relativement délaissés par les commentateurs². Délaissement particulièrement sensible pour la grande majorité des textes rassemblés dans ce premier volume qui embrasse une période allant de 1700 à 1727³, s'ouvrant sur un exercice purement scolaire encore (l'*Histo-*

1. Catherine Volpillac-Augé, « Montesquieu, l'œuvre à venir », *Revue Montesquieu*, ci-après *RM*, 4, 2000, p. 5.

2. Voir à ce sujet les remarques de Georges Benrekassa : « Montesquieu An 2000. Bilans, problèmes, perspectives », *RM* 3, 1999, p. 31 et sv.

3. On rappellera néanmoins les études réunies dans les actes du colloque de Grenoble de 1996 consacré aux années de formation de Montesquieu (*Cahiers Montesquieu*, ci-après *CM*, 5, 1999), qui offrent des éclairages particulièrement précieux sur nombre de textes réunis dans ce volume.

ria romana, dont Catherine Volpilhac-Augier souligne qu'il n'a d'autre intérêt que de fournir un document sur l'enseignement de l'histoire romaine à la fin du XVII^e siècle), et qui s'achève par des *Considérations sur les richesses de l'Espagne* dont Catherine Larrère met en lumière l'originalité et la fécondité (le second volume des *Œuvres diverses* s'ouvrira logiquement avec le *Discours de réception à l'Académie française* de 1728, qui marque un tournant dans la carrière de l'homme de lettres et précède les années de voyage).

L'un des apports majeurs de ce volume est donc de fournir au lecteur tous les instruments permettant d'apprécier l'intérêt intrinsèque de textes que les différents éditeurs ont pris soin de ne pas éclairer sur un mode purement rétrospectif, à la lumière unique des *Considérations* ou de *L'Esprit des lois*, indiquant au contraire les continuités multiples qui relient chacun d'entre eux à l'ensemble de l'œuvre. Dès l'introduction générale, Pierre Rézat analyse d'ailleurs les enjeux et les attendus de la notion même d'« œuvres diverses » s'agissant de Montesquieu. Après avoir rappelé que la présence d'une telle section relève d'un choix éditorial (l'adoption d'un principe purement chronologique conduisant logiquement à son exclusion, comme c'est le cas par exemple dans l'édition de Daniel Oster parue au Seuil en 1964), Pierre Rézat se livre à un fort instructif examen historique et critique de la catégorie même d'œuvres diverses, dont il montre que l'usage se généralise autour de 1820 et qu'elle répond à une idéologie littéraire : celle d'une conception étroitement finaliste d'une œuvre supposée dès l'origine tout entière tendue vers l'avènement de l'*opus magnum*, *L'Esprit des lois*.

Rendre justice à l'irréductible diversité des textes de Montesquieu, telle est donc l'une des vertus essentielles de cette nouvelle édition. Mais ce n'en est évidemment pas le seul apport. Grâce à la dation des manuscrits de La Brède, l'*Historia romana* est ici publiée dans son texte complet, alors que seuls des extraits (fautifs) avaient été publiés dans l'édition de Roger Caillois (*Œuvres complètes*, t. I, Paris, Gallimard, 1949) et dans celle de Daniel Oster. Le volume comporte en outre un authentique inédit : le *Mémoire contenant quelques explications et propriétés de la refraction pour servir à l'intelligence de l'extrait de l'optique de Mr Newton* (vers 1720), manuscrit retrouvé en 1994 et conservé à la bibliothèque municipale de Bordeaux (édité ici par Alberto Postigliola, avec la collaboration de Maurizio Mamiani). On trouvera aussi un premier état d'une partie du *Discours sur Cicéron*, jusqu'alors inconnu. De manière générale, l'entrée dans de grandes bibliothèques (en particulier la bibliothèque municipale de Bordeaux) des manuscrits dispersés par la vente de 1939 a permis un travail

d'édition entièrement renouvelé par rapport à l'édition Masson ou à l'édition Caillois, en adoptant en particulier le principe d'un respect rigoureux du texte primitif. Ainsi de l'édition établie par Jean Ehrard du *Mémoire sur les dettes de l'État* de 1715, qui tient compte des divers états du texte, ou encore de celle de l'*Essai d'observations sur l'histoire naturelle* (1721) due à Lorenzo Bianchi, qui révèle le lent travail de mise au point dont témoigne le manuscrit autographe.

Sans vouloir réduire une diversité justement respectée par les éditeurs, on peut repérer néanmoins quelques grandes orientations parmi les textes publiés dans ce volume. C'est d'abord le Montesquieu scientifique, naturaliste et physicien, qui domine naturellement dans cet ensemble. Sur la trentaine d'ouvrages ici rassemblés, une dizaine relève plus ou moins directement de ce champ (sans compter une quinzaine de « résomptions » ou résumés de travaux académiques) : depuis le discours prononcé à la rentrée de l'académie de Bordeaux en novembre 1717 jusqu'au remarquable *Discours sur les motifs qui doivent nous encourager aux sciences* lu à la séance d'ouverture de la même académie, le 15 novembre 1725 (et où, dans une tonalité éminemment fontenellienne, Montesquieu affirme que les sciences gagnent beaucoup à être traitées d'une manière « ingénieuse et délicate »), en passant par le *Discours sur l'usage des glandes rénales* (1718), l'*Essai d'observations sur l'histoire naturelle* (1721), ou encore le *Mémoire sur le principe et la nature du mouvement* de 1723 (discours perdu mais dont sont publiés ici une résomption par Isaac Sarrau de Boynet et un compte rendu du Père Desmolets paru dans les *Nouvelles littéraires* en 1724). Ce dernier discours permet notamment de mesurer la complexité et l'évolution de la doctrine philosophique et scientifique de Montesquieu au cours de ces années : se définissant d'abord (dans le domaine des sciences naturelles) comme « cartésien rigide » dans l'*Essai d'observations*, il en vient, deux ans plus tard, à récuser (dans le domaine de la physique) « les fondements du système cartésien sur le mouvement ». Les commentaires et les annotations d'Alberto Postigliola et Lorenzo Bianchi donnent tous les éléments pour apprécier cette complexité d'une pensée qui se situe à mi-chemin entre Descartes et Newton, et où se manifeste aussi, pour reprendre une formule employée ici même par Denis de Casabianca, une évidente « tentation matérialiste ».

Le Montesquieu philosophe et moraliste occupe également une place de choix : dès la *Dissertation sur la politique des Romains dans la religion* de 1716 se laissent discerner non seulement l'influence de Fréret ou de Fontenelle, mais certaines tendances fondamentales propres à la réflexion de Montesquieu : fascination devant l'Antiquité romaine, appréhension de la

religion comme phénomène social, nécessité de la religion et de la tolérance... L'annotation de ce texte, ainsi que celle du *Discours sur Cicéron* (c. 1717), de l'*Éloge de la sincérité* (c. 1717), de l'important *Traité des devoirs* (1725), du discours *De la réputation et de la considération* (1725), du traité *De la politique* (1725), font notamment apparaître l'inclination précoce de Montesquieu pour le stoïcisme (confirmant les analyses récentes de Catherine Larrère)⁴, la référence stoïcienne devenant plus insistante encore à partir de 1724, avec la fréquentation du cercle savant de M^{me} de Lambert.

Sur le plan de la réflexion proprement politique, les détours parfois inattendus de la pensée de Montesquieu sont mis en lumière par les éditions des *Lettres de Xénocrate à Phérès* de 1724 (beau portrait du Régent), du *Dialogue de Sylla et d'Eucrate* (où se manifeste un goût cornélien des « grandes âmes »), ou encore le *Dialogue de Xantippe et de Xénocrate* (1725). Cette nouvelle édition restitue aussi toute leur importance aux ouvrages où s'élabore la réflexion de Montesquieu sur le commerce: depuis le *Mémoire sur les dettes de l'État* de 1715 dont Jean Ehrard souligne l'originalité en le comparant aux autres mémoires de l'époque, indiquant qu'il se distingue d'eux par « un souci d'équité tout à fait exceptionnel »; jusqu'aux *Considérations sur les richesses de l'Espagne* (c. 1727), passionnant témoignage de la continuité de la réflexion de Montesquieu sur le rapports entre richesse et puissance, comme le démontre C. Larrère dans sa présentation.

Enfin, le champ des belles lettres est également à l'honneur: aux côtés de quelques poésies et chansons de circonstances, on se réjouit en particulier, de trouver ici une édition du *Temple de Gnide* (1725) enfin digne en tout point d'un texte dont le succès fut considérable tout au long du XVIII^e siècle (et même au-delà). L'impressionnante bibliographie du texte jusqu'à la mort de Montesquieu établie par Cecil P. Courtney atteste l'immense fortune de ce « poème en prose ». Sont également mises à la disposition du lecteur, dans de superbes reproductions, les pages ornées de gravures (attribuées à De Sève) qu'on trouve dans la belle édition de Londres de 1742. Quant à la présentation et à l'annotation du texte par Carole Dornier, elle restitue tout un arrière-plan culturel, en dévoile nombre de références intertextuelles (Ovide, Fénelon, etc.), et propose même, au terme de l'introduction, de fines et suggestives analyses stylistiques.

Un travail collectif aussi soigné permet donc de mieux cerner l'ampleur et l'intérêt de la pensée de Montesquieu avant son entrée à l'Académie française: travail d'autant plus précieux qu'il porte précisément sur des

4. Voir « Le stoïcisme dans les œuvres de jeunesse de Montesquieu », *CM* 5, 1999, p. 173-178.

textes jusqu' alors souvent peu commentés. Puisse ce très beau volume stimuler toutes les études que ces ouvrages appellent encore.

Christophe MARTIN

Montesquieu, Textes choisis et présentés par Catherine Volpillac-Augier, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, «Mémoire de la critique», 2003, 600 p.

L'idée est excellente de réunir les textes qui témoignent de la réception d'une œuvre. Ce *Montesquieu* entre dans une collection jusqu'ici surtout consacrée à des auteurs du XIX^e siècle. On y trouve soixante-dix-sept textes, de 1721 à 1796, de longueurs très diverses, du bref éloge en vers tenant dans une demi-page à de larges extraits (par exemple ceux de l'ouvrage de l'abbé Gaultier, *Les Lettres persanes convaincues d'impiété*) ou à des textes importants donnés dans leur intégralité (par exemple l'*Éloge* par D'Alembert paru dans l'*Encyclopédie*).

Cette « mémoire de la critique » ne dépasse donc pas les limites du XVIII^e siècle, mais il est toujours préférable de moins embrasser pour mieux étreindre. Or, pour le seul XVIII^e siècle, la réunion de tant de documents dispersés dans un grand nombre d'ouvrages, de journaux, dans des correspondances et des mémoires publiés mais aussi manuscrits, forme déjà un volume considérable (quelque 600 pages imprimées en petits caractères); Catherine Volpillac-Augier met non seulement ici à notre disposition un instrument de travail dont l'utilité sera évidente à tous ceux qui s'intéressent à Montesquieu, mais elle commente la somme critique ainsi constituée, l'éclaire et y dirige d'avance le lecteur dans une préface extrêmement substantielle, qui forme à elle seule une belle étude de réception.

Elle examine d'abord les fluctuations de l'image que présentent « les textes qui ont contribué à faire connaître Montesquieu, qui ont alimenté les polémiques, ou qui reflètent l'idée qu'on se faisait de son œuvre, et son influence »: image « singulière » que laissent difficilement percevoir, avant 1748, la presse et l'imprimé en général. La publication de *L'Esprit des lois* entraîne un changement brutal: « Après l'indigence, la pléthore. » Un choix s'impose alors, qui retient les textes fondamentaux de la querelle engagée par les *Mémoires de Trévoux* et les *Nouvelles ecclésiastiques*, les correspondances privées « qui témoignent de l'écho européen de l'ouvrage et de la stature que le philosophe est en train d'acquérir ». Avec la mort vient le temps des éloges, dont le plus marquant est celui de D'Alembert, des-

tiné à une longue fortune en tête des éditions de Montesquieu. Les apologistes cependant ne cessent de dénoncer les propositions pernicieuses contenues dans *L'Esprit des lois*, tandis que Voltaire s'acharne dans l'incompréhension. On remarque aussi la persistance de la critique d'érudition, l'intérêt de l'Europe entière et en particulier de l'Angleterre, le débat sur le « despotisme » à propos de la Russie et de la Chine.

Enfin la période révolutionnaire offrait à elle seule, même si Montesquieu n'en est « pas sorti triomphant », une telle abondance de témoignages qu'il était impossible de les faire entrer dans l'ouvrage. La moisson a d'ailleurs déjà été faite, et C. Volpilhac-Auger renvoie au *Montesquieu dans la Révolution française* de Marcel Dorigny⁵; en revanche, elle nous donne plusieurs textes significatifs et peu accessibles, surtout celui de la correspondance relative à la publication des manuscrits inédits de Montesquieu pour l'édition Plassan, d'août à octobre 1795.

La préface examine ensuite les textes publiés en les plaçant dans leur contexte immédiat, et en les commentant, offrant ainsi un tableau précis et clair de l'ensemble et une vue vivante de la réception des différentes œuvres. Je signale seulement, dans ce tableau si riche, qui nous fait parcourir des textes peu connus, un absent de quelque importance: Linguet. Montesquieu, sa principale cible, et qu'il accable d'éloges et de critiques, est trop présent dans sa *Théorie des lois civiles* (1767)⁶ pour qu'on ne cite pas au moins son nom, et ses paradoxes, qui firent grand bruit, excitent un peu plus l'esprit que les réponses besogneuses de tant d'érudits et d'apologistes, voire que les remarques acerbes d'un Voltaire.

Conformément aux usages de la collection, l'orthographe et la ponctuation ont été modernisées. La transcription et les références sont irréprochables. Parmi les textes manuscrits qui nous sont offerts, on remarque le *Mémoire pour servir à l'histoire de M. de Montesquieu par M. de Secondat son fils*, que D'Alembert a utilisé pour son éloge; il est ici restitué avec plus de soin que dans l'*Histoire de Montesquieu* de Vian, où il avait d'abord paru en 1878. Pour ces qualités, si précieuses, de sûreté des textes et de l'information, il faut rendre à l'auteur un hommage sans réserve. On trouve à la fin des notices très bien venues sur les auteurs et les journaux cités.

Combien de temps résistera à l'usage la reliure par simple encollage sur les feuilles massicotées, indigne pour ce genre d'ouvrage d'une maison d'édition qui se respecte?

Pierre RÉTAT

5. Paris-Genève, EDHIS, 1990, 4 vol.

6. Voir en particulier le Discours préliminaire, t. I, p. 116-128.

Céline SPECTOR, *Montesquieu. Pouvoirs, richesses et sociétés*, Paris, Presses universitaires de France, «Fondements de la politique», 2004, 304 p.

De sa thèse, préparée sous la direction de Francine Markovits et soutenue à Paris X en novembre 2000, Céline Spector a tiré un premier livre, *Montesquieu. Pouvoirs, richesses et sociétés*. Elle s'y interroge sur la place qu'ont les richesses (le luxe, le commerce...) dans la réflexion de Montesquieu sur la politique (théorie des gouvernements) et sur la société (saisie dans l'unité de son « esprit général »). Céline Spector commence par situer sa recherche par rapport aux deux courants distincts entre lesquels se partage le plus souvent l'interprétation de Montesquieu : l'un (essentiellement francophone) place *L'Esprit des lois* dans l'histoire des sciences en faisant de Montesquieu le précurseur de la sociologie, l'autre (principalement anglophone) insère celui-ci dans la tradition libérale.

Qu'il y ait bien deux courants, relativement étanches, c'est ce dont témoigne le fait que, dans le livre de Céline Spector, l'Introduction est précédée d'un Préambule. Celui-ci se réfère à la nouveauté de la démarche de Montesquieu dans *L'Esprit des lois*; il ne s'y intéresse pas tant à ce qui doit être (l'universalité du droit) qu'à ce qui est (l'infinie diversité des formes sociales), et ne classe pas seulement les types de gouvernement (à la façon aristotélicienne), mais part (dès le livre XIV) à la recherche des causes. Cependant, si elle prend acte de ce tournant épistémologique, Céline Spector ne manque pas de rappeler qu'il n'implique pas une complète séparation entre faits et valeurs et que Montesquieu affirme clairement son propos normatif : l'objet de la « connaissance politique » est, selon lui, « le bien et le mal en politique » (*Pensées*, n° 1940). Ce qui est mettre la liberté politique, ce bien « qui fait jouir des autres biens » (*Pensées*, n° 1574), au centre de sa réflexion.

Cela conduit Céline Spector au deuxième temps de sa présentation, l'Introduction proprement dite, qui pose la question de la place de Montesquieu dans la tradition libérale. Céline Spector rappelle la convergence d'interprétations libérales (comme celle de Hirschman⁷), straussiennes (Pangle⁸), ou républicaines (Pocock⁹) pour appréhender Montesquieu à

7. Albert O. Hirschman, *The Passions and the Interests, Political Arguments for Capitalism before its Triumph*, Princeton, Princeton University Press, 1977, trad. fr., Paris, PUF, 1980.

8. Thomas L. Pangle, *Montesquieu's philosophy of liberalism, A Commentary on the Spirit of the Laws*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 1973.

9. J.G.A. Pocock, *The machiavellian moment. Florentine political thought and the atlantic republican tradition*, Princeton UP, 1975, trad. fr., Paris, PUF, 1997.

partir de l'opposition entre la vertu et le commerce, entre la soumission délibérée à l'intérêt public, et la production involontaire de celui-ci. En affirmant que, dans les monarchies, grâce à l'honneur, « il se trouve que chacun va au bien commun, croyant aller à ses intérêts particuliers » (*EL*, III, 7), Montesquieu se situe dans le courant de tous ceux qui, comme Adam Smith (avec la formulation de la « main invisible »), considèrent que « le principe de convergence involontaire des intérêts [...] rend caduque la nécessité républicaine de la vertu »¹⁰.

Si le bien commun s'appréhende dans des effets, bien plus qu'il ne s'énonce comme une fin, on comprend que Montesquieu se soit moins préoccupé de définir des devoirs que d'étudier des situations. Il n'y a donc pas lieu d'opposer la visée descriptive ou cognitive et le propos normatif, la première est au service du second. En faisant de la convergence involontaire des intérêts l'objet de sa lecture de Montesquieu, Céline Spector se place sur le terrain de l'interprétation libérale de *L'Esprit des lois*, dont elle reconnaît, de ce point de vue, la pertinence. Ce n'est pas, pour autant, conforter cette interprétation. Bien au contraire. Céline Spector ne lit pas Montesquieu à partir de Hayek (le champion de cette critique libérale du constructivisme au nom de l'ordre spontané de la pratique), elle lit Montesquieu pour mieux critiquer Hayek, pour montrer le caractère réducteur de l'interprétation libérale : réduction psychologique de la diversité des passions au seul intérêt, réduction économique du lien social au seul rapport d'échange, réduction historique de la diversité des situations à l'opposition rigide des Anciens et des Modernes. Suivre le fil conducteur de la convergence involontaire des intérêts dans *L'Esprit des lois*, c'est ainsi voir comment les conceptions politiques et sociales de Montesquieu débordent le réductionnisme économique de l'interprétation libérale dans trois directions, qu'étudient les trois chapitres du livre : politique, sociale, historique.

1. Politique

« Il se trouve que chacun va au bien commun, croyant aller à ses intérêts particuliers » : la formulation de Montesquieu est d'autant plus frappante qu'elle s'accompagne d'une comparaison astronomique : « Vous diriez qu'il en est comme du système de l'univers, où il y a une force qui éloigne sans cesse du centre tous les corps, et une force de pesanteur qui y

10. Céline Spector, *Montesquieu. Pouvoirs, richesses et sociétés*, p. 272 (les autres références au livre seront données dans le corps du texte, entre parenthèses).

ramène.» (*EL*, III, 7). Cette métaphore place Montesquieu en bonne position parmi les concurrents au prix du «Newton du monde moral», et c'est d'ailleurs celle que retient Hegel pour saluer la révolution opérée par Smith qui a su rendre intelligible la diversité erratique des comportements individuels, à la façon dont Newton l'a fait pour le mouvement des planètes (Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, § 189, add). Mais, à s'en tenir à la métaphore, on néglige l'essentiel: Montesquieu ne désigne pas, par là, l'accord spontané des intérêts selon les équilibres du marché, mais la production du bien commun par cette passion politique qu'est l'honneur. Ni intérêts ni marchés, mais passions et gouvernements. C'est bien sur le terrain de la politique qu'apparaît une formulation de la convergence des intérêts qui sera ensuite appropriée par la réflexion économique.

Revenant donc à la typologie des gouvernements, telle qu'elle est exposée dans la première partie de *L'Esprit des lois* (livres II-VIII), Céline Spector présente la double tension qui la structure (opposition des gouvernements modérés et des gouvernements despotiques, distinction entre république et monarchie) et la rapporte au mode d'action des principes: visée délibérée de la fin propre à chaque gouvernement par le devoir (vertu républicaine) ou par la contrainte (crainte despotique) d'une part, ou conséquences involontaires des caprices de l'honneur, d'autre part. Comment peut-on aller au bien commun sans le savoir, ni le vouloir? Questionnant le constat de Montesquieu, Céline Spector s'interroge sur la fonction de l'honneur, qu'elle trouve dans ce qu'elle nomme (après – ou d'après – Thoreau¹¹) «la désobéissance civile»: alors que Montesquieu, dès le début de *L'Esprit des lois*, a résolument écarté le droit de résistance («supposé qu'il y eût des sociétés d'hommes, il serait juste de se conformer à leurs lois», *EL*, I, 1), il constate que les effets de l'honneur, qui est une façon de négocier constamment son obéissance, jusqu'à pouvoir la refuser, sont ceux que vise, sans l'atteindre, l'exercice du droit de résistance: maintenir la liberté politique, empêcher la transformation de la monarchie en despotisme. Du droit de résistance à la «désobéissance civile», Céline Spector fait voir ainsi un passage du juridique au social, dans lequel se constitue ce qu'elle appelle la «société civile» chez Montesquieu. Si l'expression peut paraître contestable (ne serait-ce que parce que Montesquieu ne l'emploie pour ainsi dire pas et que l'on ne peut l'appliquer à Montesquieu qu'en se démarquant du sens que lui donne

11. Henry David Thoreau, *Resistance to Civil Government (Civil Disobedience)*, 1849.

Hegel, ce qui est introduire une équivoque constante), elle se justifie cependant dans le sens qu'a « civil » dans « désobéissance civile » : « civile » plutôt que « civique », c'est-à-dire politique (elle concerne le pouvoir et en affecte l'exercice) sans pour autant passer par la revendication d'une participation directe au pouvoir. C'est bien de cette façon, me semble-t-il, que Céline Spector entend la société civile chez Montesquieu : non pas une sphère distincte (parce qu'uniquement, ou principalement, économique) de l'État (qui aurait le monopole de la politique) – ce qui est le sens de la distinction chez Hegel –, mais une façon d'envisager la dimension politique immanente à la société qui met en question la transcendance de l'État.

2. Sociale

Sans doute la convergence des intérêts – ou plutôt des passions – se constate-t-elle d'abord au niveau politique. Mais le paradigme du « doux commerce » (et la régulation des passions politiques par les intérêts économiques qui en résulte) repéré par Hirschman au livre XXI de *L'Esprit des lois*, consacré à l'histoire du commerce, ne montre-t-il pas que c'est essentiellement au niveau économique que se réalise la convergence des intérêts ? La grande originalité de l'étude de Céline Spector est de montrer, tout en reconnaissant la pertinence de l'étude de Hirschman, qu'il n'y a pas *un* mais *deux* modèles du doux commerce : le modèle, en effet principalement économique, du commerce, au sens d'échange marchand, qu'exemplifie l'Angleterre, et le modèle du commerce, au sens plus large de relations sociales, modèle de la politesse ou des « manières » dont la monarchie française donne l'exemple. La distinction est importante, ne serait-ce que parce que, comme Céline Spector le montre bien, les effets bénéfiques du luxe repérés par Mandeville (quand les « vices privés » se transforment en « bénéfices publics ») ne se repèrent que dans la monarchie : les conséquences économiques positives du luxe supposent ainsi une rationalité sociale distincte de celle, plus égalitaire, des sociétés principalement marchandes, comme l'Angleterre. Il faut la hiérarchie, la politesse des manières, l'envie de se distinguer, le rôle que jouent les femmes dans cette aspiration au goût... Distinct du modèle anglais du « doux commerce », dont la rationalité est celle de l'intérêt, le modèle des manières, effet de l'honneur, est également plus riche : « vouée aux douceurs de l'intersubjectivité, plutôt qu'au monadisme de l'intérêt » (p. 220), la société des manières met en œuvre un lien social qui est absent du doux commerce économique.

Là où la lecture de Pangle réduit la modernité à la seule Angleterre, à son modèle commercial et à la représentation politique qui lui correspond – dont Montesquieu serait le promoteur convaincu, Céline Spector remet en cause cette anglophilie supposée en faisant apparaître l'originalité et la positivité de la monarchie française telle que l'appréhende Montesquieu. Cette monarchie, où l'honneur est la sauvegarde de la liberté, et dont les douceurs du lien social se diffusent à l'ensemble de la société, ne ressemble pas non plus à la forme rétrograde dont, selon Althusser, Montesquieu aurait la nostalgie. Redonner place à la monarchie dans l'analyse des gouvernements et l'étude des sociétés, c'est également échapper à la rigidité de l'opposition libérale entre les Anciens et les Modernes, telle qu'on la trouve, de façon exemplaire, chez Benjamin Constant. L'opposition des Anciens et des Modernes a en effet pour conséquence de condamner à l'avance toute recherche de solution de rechange à la modernité : ce ne peut être qu'une tentative infructueuse, et dangereuse, de s'opposer à ce qui est, et ne peut être autrement. Après la Révolution française, quand, comme on le voit avec Benjamin Constant, l'ancien prend la figure de la cité antique, et la modernité celle de la société marchande et du gouvernement représentatif, il n'y a plus place, dans une telle opposition, pour l'Ancien Régime. Appliquée à Montesquieu, une telle lecture tend à ne retenir que l'opposition entre gouvernements modérés et gouvernements despotiques. Or, pour importante qu'elle soit, cette opposition n'annule pas la typologie des trois gouvernements. La place qu'accorde l'étude de Céline Spector à la monarchie, comme modèle politique, mais aussi comme modèle social, le confirme.

3. Historique

Le troisième chapitre du livre de Céline Spector est consacré à montrer que l'on ne trouve pas, dans *L'Esprit des lois*, la philosophie de l'histoire qui accompagne et soutient, généralement, le libéralisme politique et surtout économique : celle d'une vision évolutionniste – et téléologique – de l'histoire, dont la société marchande serait le stade ultime, l'aboutissement nécessaire inscrit dans le mouvement de la nature. La possibilité d'une telle lecture se trouve dans le fait que Montesquieu, au livre XVIII, fait du mode de subsistance un critère de distinction des sociétés, entre sociétés sauvages (pêcheurs-chasseurs-cueilleurs), barbares (éleveurs nomades), agricoles sédentaires, et, peut-être, commerçantes. Dans cette distinction, Turgot en France (dans ses discours à la Sorbonne, en 1750) et surtout les historiens de l'école écossaise (David Millar, Adam Ferguson, Adam

Smith) ont trouvé autant de stades qui inscrivent l'histoire dans la nature (celle des besoins et de la subsistance) et la conduisent nécessairement vers sa fin commerçante. Mais, comme le montre fort clairement Céline Spector, si une lecture rapide du livre XVIII peut faire croire à la tentation, chez Montesquieu, d'une histoire évolutionniste, d'une histoire naturelle de l'humanité, cela n'est nullement confirmé par le livre (XXI) sur l'histoire du commerce: il n'y a pas de modèle naturaliste du devenir historique (la nature serait plutôt ce qui empêche d'accéder à l'histoire, comme on le voit à propos de l'Inde), il n'y a même pas de modèle unifié du devenir, pas de philosophie de l'histoire en ce sens: Montesquieu compare entre elles différentes formes sociales, il ne les situe pas dans une temporalité globalement orientée.

C'est, une fois de plus, insister sur le pluralisme (pluralité des biens politiques, pluralité des moyens de l'atteindre, pluralité des formes politiques...) qu'ignore l'interprétation réductrice libérale. La démonstration (se placer sur le terrain de l'interprétation libérale, celui de la convergence involontaire des intérêts, pour étudier Montesquieu, c'est mettre en question cette interprétation en faisant apparaître son réductionnisme) est-elle pour autant achevée? On peut en douter et regretter que la lecture de la quatrième partie de *L'Esprit des lois*, consacrée au commerce (XX-XXIII), se limite presque au livre XXI et à l'absence de philosophie de l'histoire que l'on y constate. On conserve en effet l'objection possible que l'on va trouver dans cette quatrième partie le contenu économique dont les formes (politiques et sociales) de convergence involontaire des intérêts ne sont que les préfigurations. En préférant étudier la monarchie dans son principe (l'honneur) plutôt que dans sa nature (les corps intermédiaires), en recherchant la liberté anglaise plus dans ses mœurs politiques (XIX, 27) que dans l'équilibre institutionnel de ses pouvoirs (XI, 6), Céline Spector amorce un déplacement du politique vers le social. Le mène-t-elle jusqu'au bout? La vérité n'en est-elle pas finalement l'économie? Même si elle critique Pierre Rosanvallon, dont les citations illustrent, pour elle, le réductionnisme libéral, on ne peut s'empêcher de comparer l'intérêt qu'elle porte à la société civile, plutôt qu'à la Constitution, au déplacement qu'accomplit Pierre Rosanvallon dans *Le Capitalisme utopique* (Paris, Le Seuil, 1979). Partant du contrat, il le détache de la souveraineté (donc de la transcendance politique) pour y faire voir ce qui anticipe, ou précède, le marché qui en révèle la vérité: c'est un modèle d'accord (le plus immanent possible) des intérêts. Tant que Céline Spector n'aura pas examiné l'analyse du commerce lui-même, telle que Montesquieu la mène, on peut se demander

si les formes plus complexes de la convergence des intérêts qu'elle étudie n'en sont pas l'anticipation et si le commerce ne révèle pas la vérité de ce qu'il va finir par supplanter. On attend donc la parution du deuxième livre que Céline Spector va tirer de sa thèse¹² et qui, annonce-t-elle, sera consacré à montrer l'analyse non « économiste » que Montesquieu fait de l'économie, pour être convaincu de l'irréductibilité de Montesquieu à son interprétation libérale.

Si l'on est porté à penser que le livre pointe vers une explication économique, que cependant il récuse, c'est peut-être à cause de l'insatisfaction qui demeure quant à la question politique. La société civile, telle que la comprend Montesquieu, « reste une société politique, où les passions peuvent l'emporter sur les intérêts » (p. 193). C'est vrai pour les deux modèles : Céline Spector montre comment se combinent, dans l'esprit général caractéristique de l'Angleterre, les effets involontaires des actions intéressées et cette passion politique qu'est l'amour de la liberté et qui inspire des actions délibérées. C'est un des principaux apports du livre de Céline Spector de montrer que Montesquieu ne cherche nullement à séparer l'économique et le politique, ni même à affirmer l'autonomie de la société (civile) par rapport à l'État (ce qui est à peu près l'interprétation de Sergio Cotta¹³), mais plutôt à reconsidérer les rapports, qui ne sont pas de séparation, entre le politique au sens large, englobant (la collectivité tout entière) et le politique au sens limité (le gouvernement chargé de fonctions spécifiques)¹⁴. Reste cependant à comprendre si la politique relève aussi des effets involontaires, ou s'il en existe une forme propre, plus délibérée.

Céline Spector s'en tient, sur cette question, à ce qui est peut-être un point de convergence entre l'interprétation libérale anglophone, et l'interprétation épistémologique plus francophone : celle qui, selon l'expression de Bertrand Binoche (tenant de la deuxième interprétation), ne reconnaît d'autre politique possible, chez Montesquieu, qu'une « politique négative »¹⁵. Comme l'écrit Céline Spector, la politique de Montesquieu est « constituée dans son opposition au despotisme » (p. 218). Sans doute : le despotisme est le mal qui menace tout gouvernement, et il importe de

12. Le livre est annoncé p. 31 et 268.

13. Sergio Cotta, *Montesquieu e la scienza della società*, Turin, Ramella, 1953.

14. Sur cette distinction de deux sens du mot politique, voir Raymond Aron, « De la politique », dans *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, « Idées NRF », 1965, p. 21-26.

15. Bertrand Binoche, *Introduction à De L'Esprit des lois de Montesquieu*, Paris, PUF, 1998. Compte rendu dans *RM* 2, p. 190-200.

l'écarter. Mais cela suffit-il à définir la politique? De ce que, dans nos vies individuelles, nous cherchons à éviter la mort, devons-nous conclure que cela suffit à définir notre conduite, et qu'il n'y a pas d'orientation morale positive, pas de choix entre plusieurs modes de conduite? Il existe une pluralité de biens politiques. Cela n'implique-t-il pas la nécessité d'une politique positive, poursuivant le bien choisi, et ne se contentant pas d'éviter le pire?

Montesquieu, cependant, selon Céline Spector, n'est pas un conservateur « absolu » (à la Hayek), il serait plutôt adepte d'un « réformisme modéré » (p. 272). Comment penser celui-ci, tout modeste que cela paraisse? À plusieurs reprises, Céline Spector montre que l'optimisme libéral qui fait confiance aux effets émancipateurs de l'autorégulation par l'économie n'est pas justifié: cela ne suffit pas à transformer les institutions politiques (p. 235). La distinction qu'elle fait, entre les « douceurs de l'intersubjectivité » du modèle des manières et l'atomisme individualiste du modèle anglais, semble renvoyer à la distinction entre le débat politique à la Habermas, et la conception procédurale (automatique) de Rawls. Il semble donc y avoir place pour une intervention politique positive qui mette en place des formes de gouvernement, les corrige, les oriente et ne se borne pas à écarter le pire. Il resterait à élaborer la conception du politique chez Montesquieu, pour comprendre comment s'y rencontrent effets involontaires et actions délibérées, évitement du pire et recherche du bien.

Comme on le voit, cela montre que Céline Spector a tout intérêt à enrichir un travail qui, dans sa forme actuelle, est déjà passionnant.

Catherine LARRÈRE

David W. CARRITHERS, Patrick COLEMAN (éd.), *Montesquieu and the Spirit of Modernity*, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC 2002: 09.

Montesquieu recèle un trésor, comment nous l'approprier? Nous, c'est-à-dire ses lecteurs de ce début de XXI^e siècle. La manière la plus directe consiste sans doute à chercher ce qui, chez cet auteur pourtant vieux de plusieurs siècles, nous concerne encore aujourd'hui. Mais si Montesquieu *peut* ainsi nous concerner, c'est parce qu'il a contribué à faire de nous ce que nous sommes, des modernes. Du moins est-ce la thèse que s'attache à

vérifier *Montesquieu and the Spirit of Modernity*, ouvrage collectif dirigé par D.W. Carrithers et P. Coleman.

La définition de la modernité que propose David W. Carrithers dans la longue introduction du volume est rien moins que surprenante. Conformément à un schéma bien connu des historiens des idées, la modernité est censée se mettre progressivement en place du XVI^e au XVIII^e siècle – c'est-à-dire, pour ne parler que de la pensée politique, de Machiavel à Montesquieu. Elle s'oppose à la fois aux penseurs de l'Antiquité gréco-latine et à ceux du christianisme. Les premiers concevaient la cité comme lieu de l'épanouissement de l'homme, et tenaient la vertu civique pour la réalisation ultime de son essence d'animal politique et rationnel. Les seconds soumettaient la vie humaine aux exigences et aux interdits de la religion révélée. Au contraire, la modernité insiste sur la prédominance des passions sur la raison, et propose une conception de l'homme où triomphent l'amour de soi et la recherche de l'intérêt privé. À la vertu antique et au salut chrétien se substitue donc le triple souci de la liberté individuelle, de la sécurité matérielle et du bonheur terrestre. Parvient-on à faire entrer la pensée de Montesquieu dans le cadre ainsi défini? Elle semble s'y prêter, en opposant explicitement les Anciens et les Modernes: « Les politiques grecs, qui vivaient dans le gouvernement populaire, ne reconnaissaient d'autre force qui pût les soutenir que celle de la vertu. Ceux d'aujourd'hui ne nous parlent que de manufactures, de commerce, de finances, de richesses et de luxe même » (*EL*, III, 3). Mais la modernité de Montesquieu est loin d'aller de soi, tant les relations de notre auteur avec les Anciens comme avec les Modernes s'avèrent complexes, et peut-être même irrémédiablement ambiguës. Les articles de ce recueil se donnent pour but de mettre en lumière toute cette complexité et cette ambiguïté.

Il n'est malheureusement pas possible ici de rendre justice à leur richesse. Signalons simplement d'un mot le thème de chacun d'eux. Prenant au sérieux les genres apparemment futiles – du moins pour un philosophe politique – de la comédie et de la satire, Stephen Werner étudie l'originalité des *Lettres persanes* et l'héritage qu'elles ont laissé. Catherine Volpilhac-Auger développe une réflexion sur l'impérialisme grec en soulignant tout l'intérêt du personnage d'Alexandre. La modernité de Montesquieu naît paradoxalement de sa réflexion sur cet antique bâtisseur d'empire: il semble possible de tirer des leçons de gouvernement à partir de l'exemple du Macédonien (signalons que l'article comprend, en annexe, deux fragments alors inédits du fonds de La Brède relatifs à Alexandre). Pour comparer l'économie politique des Anciens et celle des Modernes, James W. Muller prend l'ingénieux parti d'utiliser les catégories d'anima-

lité et d'humanité. Montesquieu valorise les qualités nécessaires au commerce en opposant leur humanité à la fois à la sensualité bestiale et aux vertus romaines, grandioses mais surhumaines. Diana J. Schaub revisite la célèbre classification des régimes en se basant sur les principes d'éducation énoncés par Montesquieu. La question est de savoir dans quelle mesure on peut parler d'une éducation proprement civique. Dans un article ambitieux par le vaste horizon qu'il embrasse, Elena Russo étudie le mythe de la vertu romaine tel qu'il s'énonce du XVII^e siècle jusqu'à Benjamin Constant et Nietzsche. Les Romains apparaissent comme les idoles d'un passé crépusculaire, auxquelles beaucoup, y compris Montesquieu, ont du mal à s'empêcher de continuer à rendre un culte. Grâce à une comparaison avec l'œuvre de Mandeville, Céline Spector parvient à montrer de façon précise ce que Montesquieu retient du célèbre paradoxe selon lequel le bien public s'édifie sur les vices privés. Elle explique comment la formulation de l'utilité sociale des comportements immoraux perd chez notre auteur toute dimension théologique. Dans le second article qu'il signe pour ce recueil, David W. Carrithers propose une analyse détaillée des *Mémoires sur les dettes de l'État*. Les considérations de Montesquieu sur la question particulière des impôts et des dettes de l'État sont révélatrices de son attitude envers la monarchie française et la société d'Ancien Régime en général. Carol Blum prend pour sujet d'étude la curieuse controverse qui, dans la France du XVIII^e siècle, se développe autour de la polygamie. La modernité de Montesquieu se mesure ici à sa façon d'envisager les questions démographiques. Louis Desgraves nous peint le magistrat Montesquieu jugeant la justice de son temps. Les analyses théoriques de *L'esprit des lois* sont complétées à la lumière de divers textes de circonstance, discours et correspondance. Daniel Brewer propose une réflexion sur la catégorie d'histoire. Ce qu'il y a de remarquable chez Montesquieu est qu'il parle de l'histoire en insistant, de façon réflexive, sur l'historicité même de son propos. Enfin, Catherine Larrère conclut le volume en montrant de façon aussi éclairante qu'inattendue qu'il existe un héritage républicain de Montesquieu dans la France du XIX^e siècle. C'est à tort que l'on restreint l'influence de Montesquieu aux seuls libéraux. La lecture que propose Durkheim de notre auteur peut en effet être tenue pour une pièce maîtresse de la pensée républicaine française. Voici donc un dernier aspect de la modernité de Montesquieu: il apparaît comme le pivot possible du passage du républicanisme classique au républicanisme moderne.

Il y a en fin de compte bien des raisons, et d'excellentes raisons, de parler de la modernité de Montesquieu. Mais loin d'allonger l'auteur de *L'esprit des lois* sur le lit de Procuste du concept de modernité, coupant ce

qui dépasse ou tirant les raisonnements au-delà d'une interprétation acceptable, les contributions de ce volume n'hésitent pas quand il le faut à souligner les limites de sa modernité. C'est un hommage qu'il faut leur rendre.

Michaël BIZIOU

Le travail des Lumières, Pour Georges Benrekassa, édité par Caroline Jacot Grapa, Nicole Jacques-Lefèvre, Yannick Séité et Carine Trevisan, Paris, Honoré Champion, 2002, 869 p.

Les études offertes par ses élèves et ses amis à Georges Benrekassa témoignent de l'importance qu'a eue, dans son enseignement et ses recherches, « l'objet Lumières ». Elles témoignent aussi de l'ouverture et de l'ampleur de son travail. Dans ce volume de mélanges, la partie consacrée à des lectures d'auteurs phares (Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Diderot, Sade, Beaumarchais, Helvétius, Bernardin de Saint-Pierre...) est précédée par des études transversales qui, à partir d'une technique ou d'une pratique (le moulin, la danse, mesurer...), interrogent différents aspects liés des Lumières. Elle est également suivie d'études de réception, qui envisagent les Lumières dans leurs prolongements, leurs résurgences et les débats qu'elles suscitèrent. Ces études, qui associent théorie littéraire, histoire (des idées et des pratiques), linguistique, philosophie, psychanalyse... sont un écho aux recherches toujours savantes, mais jamais enfermées dans une seule discipline, de Georges Benrekassa. Deux études placent plus particulièrement son travail dans une perspective à la fois politique et personnelle. Jean Goulemot évoque ce qu'a pu être, des années 60 à nos jours, le « parcours » d'un dix-huitiémiste : de la certitude – qui peut nous paraître aujourd'hui naïve – que le seul fait d'étudier les Lumières avait une signification politique à des interrogations plus académiques, plus à la recherche de nouveautés thématiques ou méthodologiques, mais toujours attentives à une quête ouverte de soi et de son époque. Julia Kristeva clôt le volume en offrant à Georges Benrekassa une « méditation sur la liberté dans la clinique et la théorie de la psychanalyse », qui lui « paraît aller dans le sens de [ses] préoccupation profondes » (p. 823).

Toutes ces études se rapportent à tel ou tel aspect de l'œuvre de Georges Benrekassa, qu'elles placent souvent au point de départ de leur réflexion : elles sont ainsi comme un miroir qui lui est tendu. D'où l'im-

portance des références à Montesquieu : son nom apparaît parfois dans des articles qui, pourtant, n'en étudient pas spécialement la pensée, comme s'il était difficile d'évoquer Georges Benrekassa sans lui associer Montesquieu. Six études lui sont spécialement consacrées. Trois portent sur *L'Esprit des lois*. Trois sont plus excentrées. Edgar Mass montre comment Montesquieu, qui déclare « n'avoir pas été fâché de passer pour distrait » en société (*Pensées* n° 213), fut très attentif à la gestion de ses affaires familiales. Étudiant le fonds de La Brède, il y découvre « un volume dans lequel se trouve concentrée, pour ainsi dire, la mémoire familiale de Charles-Louis de Montesquieu. » (p. 179). Edgar Mass replace ainsi Montesquieu dans sa lignée familiale, tout en le confrontant à un autre aristocrate, moins ménager de ses fonds, et plus arrogant, le comte de Sade, Jean Baptiste Joseph François : l'animosité que celui-ci manifesta à l'égard de Montesquieu au moment de sa mort était-elle « la haine d'un aristocrate à l'ancienne mode vis-à-vis d'un représentant de la modernité et des temps à venir » (p. 185)?

Sheila Mason étudie ce que Montesquieu a fait du portrait littéraire, dont Fénelon ou Fontenelle avaient pu donner l'exemple, dans des œuvres que l'on pourrait dire périphériques, comme le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate* ou le *Dialogue de Xanthippe et de Xénocrate*. C'est l'occasion pour elle de s'interroger sur les virtualités de l'œuvre : ces dialogues permettent « d'entrevoir ce que Montesquieu aurait pu réaliser s'il s'était adonné sérieusement au genre dramatique » (p. 1). Mais c'est aussi la possibilité d'étudier les formes rhétoriques de l'instruction morale et de préciser les positions de Montesquieu sur l'héroïsme moral, la vertu, la liberté... Ce qui nous rapproche de *L'Esprit des lois*.

C'est de *L'Esprit des lois* que parle Catherine Volpilhac-Augier, mais de l'extérieur. Elle s'intéresse aux récits et témoignages qui font de trois dauphins successifs (le fils de Louis XV, mort en 1765, le futur Louis XVI, le fils de celui-ci enfin, mort au Temple à dix ans) des lecteurs et même des admirateurs de Montesquieu. *L'Esprit des lois*, livre de chevet de princes ennemis des philosophes et convaincus des mérites de l'absolutisme? La critique historique que fait Catherine Volpilhac-Augier nous rassure : elle montre toute l'exagération de certains témoignages, explique les raisons qui ont pu faire croire à la possibilité de réaliser, autour de *L'Esprit des lois*, un compromis entre l'absolutisme et les Lumières, et en montre l'échec. Si les rois peuvent lire *L'Esprit des lois*, ils n'y trouveront pas la justification de leurs aspirations à la toute-puissance.

L'article de Jean Ehrard va dans le même sens. Étudiant les corrections successives qui ont conduit Montesquieu, dans le chapitre consa-

cré à la nature de la monarchie, à ajouter les adjectifs «subordonnés» puis «dépendants» pour mieux qualifier les «pouvoirs intermédiaires» (II, 4), il ne revient pas sur les circonstances de ces modifications, mais s'interroge sur leur sens. Montesquieu a-t-il, de la sorte, atténué sa pensée pour ne pas trop heurter l'absolutisme (qui concentre tous les pouvoirs dans la personne du monarque)? Jean Ehrard montre que le premier qualificatif rajouté («subordonnés») ne fait qu'explicitier le sens d'intermédiaire, de façon assez traditionnelle: c'est de hiérarchie qu'il s'agit. La dépendance est moins respectueuse: car n'étant pas hiérarchique, elle peut être réciproque, et se traduire en interdépendance, comme le montre la fameuse maxime qui conclut la présentation de la nature de la monarchie («*point de monarque, point de noblesse; point de noblesse, point de monarque*»). Loin d'atténuer sa pensée, Montesquieu n'en a modifié la formulation que pour en mieux faire ressortir la pointe critique.

Jean-Patrice Courtois s'attache à la théorie du climat, qui concentra les critiques aussi bien des autorités religieuses que des philosophes, comme Helvétius ou Hume. À la suite de Georges Benrekassa, il montre que la question ne peut s'appréhender ni en termes de déterminisme, ni comme une recherche de la primauté causale, du physique ou du moral. Il ne s'agit pas de choisir, mais de rechercher, comme l'a écrit Georges Benrekassa, «l'espace commun où peuvent être pensées causes physiques et causes morales» (cité p. 146). Comme souvent chez Montesquieu, on ne trouve pas là une histoire des origines, mais une géographie des effets: ceux-ci, concernant le physique et le moral, se caractérisent par ce que Jean-Patrice Courtois nomme leur «intrication». Il s'agit alors de montrer comment on passe du livre XIV au livre XVIII, des effets du climat aux rapports de l'homme à la nature, de l'«intrication» (des effets physiques et moraux) à la «transaction» entre les sociétés humaines et la nature qu'elles rendent «habitables»: on n'agit pas sur le climat, on fait avec. Comme le montre Jean-Patrice Courtois, bien loin d'être une théorie de la détermination du moral par le physique, et de dire l'impossibilité du politique, la théorie du climat précise les conditions de possibilité de l'action du législateur.

C'est sur la liberté que conclut l'article de Yoshie Kawade. Partant de la distinction que fait Montesquieu, au livre I, entre le politique et le civil, entre les forces du gouvernement et l'union des volontés dans la loi, il en recherche les implications dans trois domaines: le droit pénal, la propriété, et l'indépendance du judiciaire. Dans ces trois cas, il montre comment Montesquieu se préoccupe d'assurer la liberté du citoyen en empêchant les

intrusions du politique dans le civil. C'est ainsi qu'il apprécie « le combat de Montesquieu » : un combat pour la liberté, qui s'inscrit en faux contre une version étatiste des droits individuels qui tenterait « d'établir un lien irréductible entre le pouvoir absolu et les droits des individus » (p. 222). Il n'y a donc pas (c'est bien une ligne générale de ces différents articles) de compromis possible entre la thèse monarchiste, absolutiste, et la défense que fait Montesquieu de la liberté politique.

Catherine LARRÈRE

Vanessa de SENARCLENS, *Montesquieu historien de Rome*, Droz, 2003, 292 p.

L'auteur s'intéresse à Rome telle qu'on la considérait au XVIII^e siècle et au regard que porte sur elle Montesquieu. Pour mettre en rapport l'ancienne superpuissance du monde antique et l'auteur des *Considérations sur les [...] Romains*, elle s'interroge d'abord sur « la place de Rome dans l'historiographie traditionnelle et sa remise en cause par Montesquieu », ce qui la conduit, en passant, entre autres, de Machiavel à Bossuet, Vertot, Rollin, à trouver chez eux, grâce à Rome, des « leçons » d'édification morale; chez d'autres, comme Catrou et Rouillé, puis Mably, l'occasion d'un parallèle entre Rome et la France moderne. Mais le parallèle est dangereux, puisque Rome a connu la décadence, puis la chute. L'auteur en profite pour rappeler le débat sur les origines de la monarchie française, qui oppose « germanistes » et « romanistes »; elle en conclut, non sans vraisemblance, qu'au siècle de Montesquieu on se fait « une certaine idée » de Rome qui doit beaucoup à la compréhension du présent et aux orientations politiques de chacun. Où se situe alors Montesquieu? Il souligne « les différences fondamentales entre l'époque moderne et l'époque romaine », montrant que « l'Europe change et a changé » et que, notamment par la découverte des Amériques, « l'Europe est parvenue à un si haut degré de puissance que l'histoire n'a rien à comparer là-dessus ». Au lieu des guerres et des conquêtes, comme dans l'Antiquité, c'est le commerce qui assure aujourd'hui la puissance, et c'est ce que n'a pas su voir, par exemple, la monarchie espagnole, qui a rêvé d'une grandeur équivalente à la grandeur romaine.

Dans la deuxième partie – l'ouvrage en comprend trois, de longueur sensiblement égale – l'auteur, oubliant d'abord quelque peu Rome, s'emploie à montrer ce qu'elle appelle les « fondements philosophiques de la

démarche historiographique de Montesquieu » : soucieux de « l'indépendance de l'historien », il refuse que le dogme chrétien l'enferme dans des bornes que prescrit la théologie et, dans une formulation très heureuse et très moderne, il assure que « c'est se moquer du monde de vouloir mettre cette enceinte autour de ceux qui traitent les sciences humaines » ; mais, et c'est là qu'il se singularise vis-à-vis des écrivains politiques des Lumières, il rejette aussi ce que l'auteur appelle « toute théorie universaliste sur l'homme et son histoire », s'éloignant ainsi aussi bien du Rousseau du second *Discours* (pas de conjectures sur les origines) que du Voltaire de l'*Essai sur les mœurs* (pas de « philosophie de l'histoire »). À ce qu'il refuse et rejette, Montesquieu entend substituer la sensibilité à « l'infinie diversité » que lui ont apprise ses multiples lectures et ses voyages. Il insiste sur les particularités et les spécificités historiques, il est persuadé, comme le dit l'auteur, que « les lieux et les époques façonnent les hommes ». On ne peut alors nier que les « anciens » demeurent des inconnus pour les « modernes ». S'il convient d'être humble devant l'incertain, Montesquieu « postule (néanmoins) l'intelligibilité des comportements humains ». C'est seulement alors que l'auteur va mettre ce qu'elle nomme « la spécificité de l'histoire romaine » à l'épreuve des principes qu'elle vient de dégager. Il lui faut préalablement se démarquer de certains représentants de la critique moderne qui tendent à « subordonner les *Romains* à une intention non historique » : ce serait le tort de Caillois, d'Aron, mais aussi de plusieurs des membres qui dirigent l'actuelle édition des *Œuvres complètes*, pour qui « les *Romains* ne sont pas un livre d'histoire ». N'en est-ce pas un, demande l'auteur, si les *Considérations* font de Rome une « lecture immanente » ? Pour se limiter à l'explication de sa chute, Montesquieu refuse de l'attribuer à une cause unique ; distinguant causes physiques et morales, il n'établit entre elles aucune sorte de hiérarchie ; réduisant le rôle des acteurs, il note que si des « occasions » provoquent un événement, les « vraies causes » sont liées à l'esprit de la nation étudiée. Se souvenant peut-être de Saint-Évremond et des différents « génies » que celui-ci perçoit à différents moments de l'histoire romaine, Montesquieu montre comment « causes et effets s'imbriquent » et il insiste sur « cette entité aux contours indéfinis que sont les "mœurs" ». Dans ces mœurs, il y a les « passions » qui influent sur les institutions et le cours des événements. Et l'auteur de citer ce passage frappant de *La Politique*, qui s'applique si bien à la Rome des premiers siècles : « Dans toutes les sociétés, qui ne sont qu'une union d'esprit, il se forme un caractère commun. Cette âme universelle prend une manière de penser qui est l'effet d'une chaîne de causes infinies, qui se multiplient et se combinent de siècle en siècle. »

S'inspirant des travaux de Chantal Grell et de Mouza Raskolnikoff, l'auteur consacre la moitié de sa troisième partie aux conceptions qui opposèrent, au XVIII^e siècle, au sujet de l'histoire, les tenants de la philosophie et ceux de l'érudition. Les philosophes tiennent l'histoire en piètre estime, car elle se rapporte à la « mémoire » et appartient au domaine du probable; si on la compare aux sciences exactes, elle n'est qu'un art de conjecturer à partir de matériaux nécessairement défectueux. Ce sont ces matériaux que les érudits, au contraire, recherchent et étudient pour en extraire les « vrais faits ». Les uns et les autres, néanmoins, partagent l'idée qu'il faut séparer la fable de la vérité. Gibbon a pensé résoudre le conflit grâce à Montesquieu, qu'il loue d'avoir trouvé, selon l'auteur, « le juste milieu entre une étude empirique des faits et une théorie ambitieuse de conjectures et d'hypothèses globales ». Dans un dernier chapitre, sans plus se préoccuper des *Romains*, l'auteur relève la distance qui sépare Montesquieu de la « voltaïromanie », cette attitude dédaigneuse à l'égard de nombre de faits du passé, le savoir historique étant pour lui davantage « l'occasion d'une connaissance du monde » que la prise d'un parti. Il ne lui reste plus alors qu'à montrer la réelle modernité de Montesquieu historien, ce qu'elle fait de deux manières: son écriture déjoue « l'illusion objective »; il s'intéresse à tous les usages, quelque absurdes ou empreints de superstitions qu'ils soient, du peuple étudié.

On aura, par cette analyse, quelque idée de la richesse de l'ouvrage de Vanessa de Senarclens. Le panorama qu'elle étale des divers aspects de l'historiographie au XVIII^e siècle permet à coup sûr de reconnaître ce qu'a d'original l'entreprise de Montesquieu. S'appuyant sur de nombreux passages de l'écrivain, pris dans toute son œuvre, elle montre la connaissance étendue qu'elle en possède, comme celle de la littérature critique qui concerne notre auteur. Est-elle entièrement convaincante? Nous ne disposons guère, en dehors des *Considérations*, d'ouvrages historiques de Montesquieu: il a certes formulé un certain nombre de propositions pour « écrire l'histoire », mais il n'est guère passé à la pratique. Quant au titre choisi par l'auteur, il est doublement paradoxal, puisque Montesquieu lui-même écrit, de son propre aveu, non une « histoire romaine », mais un essai sur les causes qui ont produit sa grandeur, puis sa décadence; puisque, d'autre part, Montesquieu historien se trouve, par l'importance des développements qui exposent d'autres vues que les siennes, quelque peu en retrait.

Patrick ANDRIVET

Jean LACOUTURE, *Montesquieu. Les vendanges de la liberté*, Paris, Éditions du Seuil, 2003, 365 p.

Jean Lacouture est un grand biographe; ses vies de De Gaulle, de Mitterrand, de Germaine Tillon sont dans toutes les mémoires; sa vie de Champollion était un modèle du genre, et son récent *Montaigne à cheval* a certainement renouvelé l'image que l'on pouvait se faire de Michel Eyquem. Il sait évoquer avec la même chaleur communicative, avec le même élan de sympathie, la vie d'un homme politique, d'un chercheur, d'un écrivain. Voici aujourd'hui un *Montesquieu*. Ce qui attache, dans les biographies de Lacouture, c'est le souci de ne pas tomber dans l'anecdotique, de relier la vie de l'écrivain à ce qui lui est essentiel: dans le cas de Montesquieu, la pensée. Ce don de réunir le charme du récit et le goût des idées est suffisamment rare pour qu'on le salue d'emblée. Il est évident que ce livre, qui s'adresse à un large public, fera connaître Montesquieu, le fera estimer et admirer. Il le rapproche de nous, il le saisit dans le vif, dans « la fleur », pour reprendre une expression de Sainte-Beuve citée par J. Lacouture. Il s'agit moins d'ailleurs d'une biographie que d'un « portrait biographique », d'un Montesquieu en pied, saisi dans les allées de La Brède.

L'essentiel d'abord: La Brède, le pays des graves, le goût de la terre et des vignes. De la part de ce grand Bordelais qu'est J. Lacouture, qui connaît sa Gascogne sur le bout des doigts et qui naguère a aimé écrire sur Montaigne, sur Mauriac, on comprend que le choix de Montesquieu procède de là. Son Montesquieu sera donc un grand provincial, un enfant du terroir, qui a couru gamin dans les labours, élevé comme les jeunes paysans du cru, nourri de frottée à l'ail et de bon (ou mauvais) vin, parlant avec l'accent de Gascogne: le « coquing »¹⁶. Après tout, si l'on faisait entendre *L'Esprit des lois* à voix haute avec l'accent, on découvrirait peut-être, comme le fait J. Lacouture, que tout Secondat procède du foncier, de la culture de la vigne, des landes et des graves, du commerce avec l'Angleterre, du goût de bouturer, enter, fructifier, avec un rien de « pingre-rie ». J. Lacouture, qui connaît bien les travaux de J.-M. Eylaud et de Perceval, relie fort bien la carrière de Montesquieu à la « révolution du vin » en 1720, cite avec bonheur un beau questionnaire de viticulteur produit par le baron (p. 138), et parsème sa démonstration de grappes en guise de culs-de-lampe: c'est presque trop.

16. Anecdote rapportée par J. Lacouture avec référence un peu vague, trop belle pour être vraie: « On racontait volontiers dans le pays... » (p. 234). D'autres fois, l'anecdote est totalement apocryphe; voir la lecture de *L'Esprit des lois* devant Fontenelle, Helvétius, Crébillon fils, p. 263.

On discerne sans mal dans ce portrait une rêverie substantielle sur le vin : l'*esprit* des lieux inspire le vin, les sites, les écrits, et finalement l'*esprit* des lois : c'est « la raison humaine conditionnée par le milieu naturel » (p. 260). Montesquieu l'avait déjà pressenti, Taine l'a voulu prouver, Lacouture le fait sentir à chaque ligne, avec une belle conviction. Et comme Montesquieu a échangé son vin contre les idées anglaises de démocratie, de Constitution, d'équilibre des pouvoirs, on comprend que la vigne produise, au bout du compte, de la liberté. L'*esprit* des lieux a un autre effet, qui est de réunir dans une même culture Montaigne et Montesquieu, et c'est sans doute l'un des thèmes les plus séduisants de ce livre que le parallèle implicite entre les deux écrivains ; J. Lacouture, « hanté comme [il] l'est par le parallèle avec Montaigne », juxtapose des citations de l'un et de l'autre ; le fait est qu'on s'y tromperait (p. 319, 362). Cela prouve, dira-t-on, que le second a bien lu le premier ; il l'a goûté, dirait J. Lacouture ; mais je serais tenté de croire que J. Lacouture goûte Montaigne plus que Montesquieu.

Parlons du portrait ; il est comme la médaille de Dassier, de profil, et un peu académique. C'est un Montesquieu en baron, en bel homme, plein de raison et de santé. Il est fait pour l'équilibre ; il aime les jésuites, leur prudence, leur sens politique ; il est le grand ami du P. Castel ; il déteste les jansénistes, les Fontaine de La Roche, les La Porte : ce sont des « convulsionnaires », des crasseux, des trublions. Est-ce à dire qu'il « hait » le jansénisme ? de la part de cet élève des Oratoriens, cela serait bien étonnant ; et pourquoi tant de soin apporté à la *Défense de L'Esprit des lois*, que J. Lacouture, comme Shackleton, tient pour son chef-d'œuvre¹⁷ ? Et s'il a aimé des jésuites, est-il bien sûr que ce grand magistrat appréciait le parti des ultramontains ? On en doute. Réciproquement, le P. Berthier « travailloit de toute sa force à la réfutation de Montesquieu », comme l'écrit Rousseau¹⁸. Il n'est pas aussi Romain qu'on l'aurait cru ; pour tout dire, J. Lacouture n'aime pas les *Considérations* ; c'est du thème latin (chap. X). Oui, mais écrit, il faut voir comment : ce style de Montesquieu, dont il est peu question, ce n'est pas celui d'un modéré. J. Lacouture a préféré visiblement le style apaisé des *Pensées*, qu'il cite avec dilection. On aimerait parfois qu'il soit question de la violence contenue de Montesquieu, de son inquiétude, de ses revers de phrase, jusque dans *L'Esprit*. Et puis, pourquoi pas un Montesquieu à cheval ? Il est bien question des voyages de Montes-

17. Cette *Défense* est-elle en réalité adressée aux *Nouvelles ecclésiastiques*, journal clandestin et interdit ? ou aux amis gallicans de Montesquieu, ces parlementaires qui pouvaient fort bien décider de brûler un ouvrage « philosophique » : Voltaire, Helvétius, Rousseau l'ont appris à leurs dépens.

18. J. Lacouture rapporte avec humour l'anecdote de la réfutation de *L'Esprit des lois* par Dupin, aidé de sa femme et du P. Berthier (p. 288-291).

quieu en Angleterre, en Autriche, à Rome, de ses allées et venues entre Paris et Bordeaux, mais il est vrai que le baron en a peu, ou médiocrement parlé; on a pourtant l'impression, devant tant de mobilité, d'un homme qui ronge son frein. De *L'Esprit des lois* enfin, de cette formidable aventure intellectuelle, J. Lacouture nous dira peu: savoir si Montesquieu a profité de l'esclavage des Noirs, tout en le dénonçant, n'était peut-être pas un sujet central, même s'il l'est devenu pour nous. Dans un portrait en médaillon, il y a donc un revers invisible; il y a aussi un encadrement excessif: on aimerait en savoir un peu plus de Chesterfield, qui à bien des égards lui ressemble; de Jean-Jacques Bel, son compagnon d'études et son complice; de la « chère Tencin », qui a dominé sa vie, et dont on ne saura finalement rien, ou si peu de chose. Son meilleur roman, les *Mémoires du comte de Comminges*, est injustement méprisé, et son titre défigur¹⁹.

Retenons ce qui marque ce livre: une vision décentrée, provinciale, de la vie de Montesquieu, un regard attentif sur son milieu familial, sur ses amis de Bordeaux, le président Barbot entre autres, une vue généreuse de l'œuvre, de l'accueil qu'elle a reçu, un sentiment aigu des brèves confidences de Montesquieu, notamment à travers les *Pensées*, et puis un goût immodéré des idées, des rapprochements, des propositions incongrues: on comprend par là que Lacouture est un disciple de Montesquieu²⁰.

Jean SGARD

Denis de CASABIANCA, *L'Esprit des lois. Montesquieu*, Paris, Ellipses, 2003, 92 p.

Dans une collection destinée aux étudiants et plus particulièrement, cette année, aux agrégatifs de philosophie, l'ouvrage de Denis de Casabianca propose une lecture d'ensemble de *L'Esprit des lois* qui intéressera bien au-delà de ce public restreint. S'écartant d'emblée de l'interprétation sociologique de Montesquieu, D. de Casabianca montre que l'évaluation de la bonté des lois est inséparable, à ses yeux, de leur examen: à la recherche des causes se conjugue celle des effets *utiles* des institutions. Malgré sa concision, l'analyse du livre I est particulièrement remarquable, remettant en

19. Voir p. 328 « *Les Amours tragiques du comte de Comminge* », où « les sanglots ont supplanté les cabrioles ».

20. Petit défaut: l'absence d'index; les éditeurs (et même le Seuil) pensent que cela fait fuir les acheteurs. Et puis, par révérence pour l'auteur de la plus grande biographie de Montesquieu, souvent utilisée ici, écrire « Shackleton ».

cause le réductionnisme de la « physique sociale » comme l'inscription de Montesquieu au sein de la tradition du droit naturel moderne : d'un côté, l'ordre politique n'a pas la constance de l'ordre naturel, les rapports naturels d'équité n'obligent pas réellement l'homme – ce qui justifie la nécessité du droit positif ; de l'autre, les lois naturelles ne sont pas des impératifs rationnels mais des tendances spontanées d'abord liées à la nature animale. Dans *L'Esprit des lois*, l'état de nature n'est pas envisagé dans une perspective génétique – prémisse d'une théorie du contrat, fondant la légitimité de l'État : bien qu'il engage des rapports polémiques avec Hobbes et Pufendorf, Montesquieu ne souscrit ni à une logique contractualiste ni à une logique jusnaturaliste. À la problématique de la souveraineté, *L'Esprit des lois* substitue une étude des rapports entre droit politique et droit civil, une analyse comparée de la diversité des gouvernements. Désireux de déterminer comment la raison peut s'appliquer *en situation* afin d'éclairer la pratique législative, Montesquieu déploie désormais une problématique de la *convenance*, qui constitue le véritable fil conducteur de l'œuvre : la connaissance de l'esprit des lois est celle de l'ensemble des rapports qui constituent à la fois les conditions et les limites de l'action possible du législateur.

L'ouvrage suit dès lors l'architecture même de l'œuvre : il décompose l'ensemble de ces rapports en faisant judicieusement apparaître trois ensembles dans *L'Esprit des lois*, selon que l'attention est portée plutôt sur les *structures* dans lesquelles jouent les lois positives (deux premières parties), sur leurs *situations* qui font intervenir des rapports « plus particuliers » (parties III à V), enfin (VI^e partie), sur leurs *histoires*.

Consacrée aux *structures*, à l'ordre des gouvernements et aux conditions de la liberté politique, la première partie a le grand mérite de ne pas séparer, à l'instar d'une longue tradition interprétative, la typologie présentée aux premiers livres et l'analyse de la Constitution d'Angleterre. À juste titre, D. de Casabianca récuse la recherche d'une « préférence » pour tel ou tel régime, monarchique ou républicain. Montesquieu concentre son exigence normative sur l'opposition des gouvernements modérés et des gouvernements despotiques, renonçant à la recherche d'un régime idéal : dans le sillage de B. Manin, l'auteur souligne que « l'unicité négative du mal en politique, que représente le despotisme, ouvre le champ à une pluralité des formes positives du bien en politique »²¹. L'unité dynamique de la nature et

21. P. 30. Voir B. Manin, « Montesquieu et la politique moderne », dans *Cahiers de philosophie politique*, n° 2-3, Reims, OUSIA, 1985, p. 197-229, repris dans *Lectures de L'Esprit des lois*, éd. C. Spector et T. Hoquet, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2004, p. 171-232.

du principe permet d'opposer l'unité active, la machine *vivante* des régimes modérés à la fausse union du despotisme, régime de la séparation, de l'apathie et de la mort – ombre du Léviathan hobbesien. Ni pur fantasme, ni vérité historique « naturalisée » en Asie, le despotisme donne à lire une pathologie politique et permet de penser la dynamique d'une *corruption* des gouvernements européens eux-mêmes. Ainsi se justifie la nécessité de la modération et l'attention aux conditions de la liberté politique: l'analyse de la distribution des pouvoirs dans la Constitution d'Angleterre ne constitue nullement un lieu théorique à part, la description d'une Constitution idéale; elle s'inscrit dans le prolongement immédiat de la réflexion amorcée dans la typologie politique sur les obstacles et les résistances nécessaires à l'exercice du pouvoir – les limites juridiques devant être incarnées dans des corps politiques et sociaux afin de constituer des remparts efficaces. À ce titre, D. de Casabianca propose une réponse à l'analyse, par B. Binoche, des différentes figures de la liberté politique et civile dans *L'Esprit des lois*²²: s'il faut distinguer entre une liberté réelle (garantie par le droit politique et par le droit civil) et une liberté d'opinion (liée aux mœurs), il ne s'agit pas pour autant d'incliner Montesquieu vers le machiavélisme – comme s'il entendait simplement éclairer l'art de gouverner sur la façon dont « on conserve l'illusion de la liberté » en manipulant les sujets²³. « Une bonne politique n'est pas seulement une politique négative, une politique du moindre mal, qui chercherait simplement à éviter le despotisme, et à scruter les signes annonciateurs d'une chute (ou d'une rechute); une bonne politique cherche à penser positivement le bien en situation »²⁴; sur ce bien, le peuple lui-même doit être éclairé afin de savoir orienter sa liberté par le savoir de ce qui lui convient. Montesquieu, en un mot, ne se contente pas de conseiller le prince; il entend réellement orienter le citoyen et l'engager dans une participation consciente au « vivre-ensemble » de la communauté politique.

L'analyse des *situations* particularise cette notion de vivre-ensemble. Dans ce second moment, D. de Casabianca remet en cause la lecture scientifique de la « théorie des climats » au profit d'une interrogation sur l'articulation des normes et des causes; loin de tout déterminisme, Montesquieu explore la diversité des milieux où le législateur est appelé à exercer sa pratique: le climat fonctionne comme un « indicateur de diversité » plutôt que comme l'origine d'une fatalité aveugle; il permet d'opposer le

22. B. Binoche, *Introduction à De l'esprit des lois de Montesquieu*, Paris, PUF, 1998.

23. *EL*, XIII, 8.

24. D. de Casabianca, *ouvr. cit.*, p. 48.

donné social au constructivisme politique hobbesien. Le savoir-faire législatif, en ce sens, relève du paradigme du bricoleur ou de l'artisan qui règle la machine politique en composant avec la nature des choses – celle-ci incluant les conditions non politiques du politique (climat et nature du terrain, mœurs, commerce, religion). Cette thèse permet de donner sens au privilège accordé à l'Europe, où l'artisan-législateur peut utiliser son savoir-faire à bon escient : « L'opposition accentuée entre climats chauds et froids fait ressortir cette zone d'application médiane, où le champ des possibles humains est le plus large (et donc aussi le plus incertain). »²⁵ En Europe tout est possible, le meilleur comme le pire (l'esclavage politique mais aussi la réintroduction de la servitude civile), d'où l'urgence, afin d'être réellement *utile*, de savoir comment tirer parti d'une situation favorable à l'art de gouverner modéré. La théorie de l'esprit général constitue le point d'aboutissement de cette réflexion, articulant l'analyse de l'État à celle de la société, où « tout est extrêmement lié » (XIX, 15). Le mot d'ordre relativiste de *L'Esprit des lois* transparaît à nouveau ici : la bonté des lois reste relative aux mœurs, orientant l'art politique du législateur qui doit inciter plutôt que contraindre. D. de Casabianca pose bien le problème de la réforme législative dans le cadre d'une théorie de la liberté – éviter l'autoritarisme. L'étude du commerce et de la religion conduit à une conclusion semblable : évalués en fonction de leur utilité sociale, ils sont interrogés dans la mesure où ils sont susceptibles, par leurs règles et leurs lois, de contenir les excès du pouvoir politique.

La dernière partie de l'ouvrage consacrée aux *histoires* permet enfin d'y lire « une espèce de méthode » pour étudier et pratiquer les lois. En suivant le développement des lois romaines (livre XXVII) ou du droit féodal (livres XXVIII, XXX-XXXI), Montesquieu rationalise les histoires juridiques. Selon D. de Casabianca, il s'agit tout à la fois d'éclairer le chaos apparent dont se nourrit le scepticisme et de dénoncer le regard surplombant, inattentif aux détails, de la théologie de l'histoire. Ainsi s'opposent *les raisons des histoires* à la Raison dans l'histoire que promouvra Hegel, grand admirateur de Montesquieu : la mise à jour de la genèse du droit est à nouveau au service d'une réflexion sur les possibles de l'intervention législative. L'unité des derniers livres de l'œuvre apparaît ainsi : comme aux livres XXVI et XXIX, Montesquieu entend bien traiter de la bonne manière de composer les lois dans le cadre d'une pensée synchronique et diachronique. Impersonnel, le processus graduel de formation du droit

25. *Ibid.*, p. 57.

permet d'inciter le législateur, contre la tentation du volontarisme abstrait, à la *prudence*, qui est seule garante de modération.

D. de Casabianca propose ainsi un tour d'horizon fort complet, dans un ouvrage dont la densité ne conduit jamais à l'obscurité. On appréciera particulièrement, comme plus tôt à propos des métaphores physiques²⁶, l'attention propre à l'écriture et à son mouvement²⁷, ainsi que la réflexion sur les comparaisons qui doivent permettre au lecteur comme au législateur d'exercer leur *regard*²⁸. Complété par le commentaire de trois textes décisifs (« L'univers monarchique », III, 7; « La langue de mouton », XIV, 2; « Des idées d'uniformité », XXIX, 18), ce petit ouvrage est l'un des instruments les plus précieux qui soient à qui veut s'orienter dans le labyrinthe de *L'Esprit des lois*.

Céline SPECTOR

Domenico FELICE (éd.), *Dispotismo. Genesi e sviluppi di un concetto filosofico-politico*, Napoli, Liguori, 2001-2002, 2 vol., XVII-701 p.

Le despotisme est comme une figure démoniaque du pouvoir que croise le penseur qui regarde la réalité politique. Il s'agit pourtant moins, dans cet ouvrage en deux volumes dirigé par Domenico Felice, d'interroger l'image qui fige les peurs de l'homme, qui reflète les maux les plus effrayants (tel le portrait de *Méduse* peint par le Caravage, et qu'on trouve sur la couverture du volume II), bref de dresser une carte de l'imaginaire et des représentations du mal en politique, que de dégager *la genèse et les développements d'un concept philosophico-politique*. Cet important recueil déploie donc une approche conceptuelle dans la perspective d'une histoire des idées politiques, pour dégager le propre du « despotisme » par rapport à d'autres formes de régimes autoritaires (tyrannie, dictature, absolutisme, totalitarisme), et pour spécifier les enjeux de ces distinctions. L'ouvrage se place ainsi dans la lignée des travaux de Norberto Bobbio sur la typologie des régimes autocratiques (« *Dispotismo* », dans *Dizionario di politica*, éd. Norberto Bobbio, Nicola Matteucci et Gianfranco Pasquini, Torino, Utet, 1983, p. 320-321); il entend poursuivre

26. D. de Casabianca, « Dérèglements mécaniques et dynamique des fluides dans *L'Esprit des lois* », *Revue Montesquieu*, 4, 2000, p. 43-70.

27. *Ibid.*, p. 35.

28. *Ibid.*, p. 34. On se reportera sur ce point à la thèse de D. de Casabianca, *Le Sens de l'esprit. Les sciences et les arts: formation du regard dans L'Esprit des lois*, Université d'Aix-Marseille I, 2002, 2 vol.

l'étude pionnière de Richard Koebner sur le terme de despotisme dans l'histoire politique et culturelle de l'Occident (« Despot and despotism: vicissitudes of a political term », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 14, 1951, p. 275-302). L'ouvrage se donne comme un « imposant article » d'une encyclopédie de philosophie politique, qui aurait été écrit « à plusieurs mains » (« *sorta di imponente "voce" d'enciclopedia a più mani* », p. XVII), chaque commentateur étudiant l'usage du concept chez les philosophes, depuis Aristote jusqu'à Hannah Arendt, donnant ainsi à voir les développements, les facettes qui permettent de cerner le « despotisme ». L'ouvrage s'offre à une double lecture, selon qu'on privilégie l'étude d'une pensée sur ce thème, ou qu'on suive les développements du concept au fil des études particulières. Dans cette perspective les études concernant le XVIII^e siècle français sont centrales, et plus particulièrement celle de Domenico Felice sur Montesquieu, puisque, dans la *genèse* du concept, il appartient à notre auteur d'avoir pensé le despotisme comme une forme spécifique et autonome de gouvernement. Montesquieu apparaît comme une charnière entre un héritage « classique » et les questionnements ultérieurs, où, pour ce qui est du despotisme, il devient la référence essentielle. De fait, les auteurs postérieurs renvoient aux analyses du président, pour y prendre appui ou pour s'y opposer, et les études insistent sur ce dialogue avec Montesquieu.

Dans le premier volume, M. Paola Mittica et Silvia Vida commencent par exposer comment, dans sa typologie des gouvernements, Aristote distingue la tyrannie, genre dévié de la monarchie, du despotisme, qui n'est qu'une espèce de la forme monarchique. Aristote différencie des relations de pouvoir à l'intérieur de l'*oikos* (selon la modalité de commandement typique du maître – *despotes* – sur les esclaves) et de la *polis*. De ce fait, la monarchie despotique ne peut s'exercer sur les Grecs, « naturellement libres », mais exclusivement sur les peuples barbares, « naturellement serviles », d'où l'opposition entre Europe libre et Orient despotique. Les articles qui suivent permettent de voir comment cette tradition aristotélicienne est réfléchiée dans l'Antiquité tardive (IV^e-VII^e siècle) et au Moyen Age (XIII^e-XIV^e siècle). À partir d'une étude historique sur la perception de la Perse sassanide dans la culture gréco-romaine, Umberto Roberto examine comment les *topoi* hérités d'Aristote se sont perpétués, alors même que se transformait l'image de l'autre. Claudio Fiocchi et Stefano Simonetta montrent comment, avec Thomas d'Aquin, Tolomeo da Lucca, Marsile de Padoue et Nicole Oresme, la réception de la *Politique* engage les interprètes à s'appropriier les concepts aristotéliciens (parfois dans un sens polémique) pour les confronter à la réalité politique de l'Occident

médiéval. Giorgio E. M. Scichilone étudie la « monarchie du Turc » chez Machiavel. Le Florentin, qui exhorte à libérer l'Italie des barbares, cherche à montrer comment, en Europe, la liberté s'oppose au « vivre esclave » et ne peut être conservée que par l'exercice de la *virtù*. Margherita Isnardi Parente montre comment Bodin distingue la « seigneurie despotique » et la tyrannie pour interroger la souveraineté monarchique. Le despotisme apparaît comme une catégorie qui sert d'instrument pour comprendre les institutions politiques. Ainsi, dans le *Second Traité du gouvernement*, Locke ne présente plus le despotisme en le liant à la nature des peuples d'Orient, mais en le rapportant aux concepts de droit et de force. Il peut alors renvoyer au caractère illégitime d'un gouvernement, mais une forme positive de despotisme « droit » apparaît lorsqu'on examine les catégories de tyrannie et d'usurpation, comme le fait Marina Lalatta Costerbosa. Davide Monda prend le temps de relever les multiples déclinaisons de l'usage du terme « despotique » dans les analyses des auteurs qu'on inscrit dans le courant d'opposition à Louis XIV, en relevant chaque fois les inflexions et les connotations.

Le rappel de la diversité de ces usages polémiques est ici intéressant, car la thèse de Domenico Felice, dans l'article suivant, est justement que la spécificité de Montesquieu est de former un concept qui n'a pas *d'abord* un caractère polémique, mais qui est révélateur de son projet « scientifique ». Il reprend ainsi longuement des thèmes développés dans *Oppressione e libertà. Filosofia e anatomia del dispotismo nel pensiero di Montesquieu* (Pise, Edizioni ETS, 2000, 261 p.²⁹). Domenico Felice interprète l'autonomisation du despotisme dans la typologie de Montesquieu comme une volonté de produire un concept qui rende compte d'une réalité empirique, celle des grands empires d'Asie, afin d'accomplir le projet d'une véritable sociologie universelle des systèmes politiques. L'intention de faire du despotisme un épouvantail pour les gouvernements européens du XVIII^e siècle reste « *subordonnée* » à l'ambitieux projet initial. Mais cette dualité d'usages, même hiérarchisée, permet-elle d'assurer une unité au concept « analytique » de despotisme ? Qu'en est-il du risque despotique pour l'Europe (ce qui suppose que le despotisme y soit possible) ? L'interprétation sociologique défendue conduit à poser une dualité de perspectives (p. 243) entre une visée descriptive (qui permettrait une évaluation « objective » des gouvernements selon leur accord au donné historico-climatique) et une visée normative à proprement parler (en se rapportant à une « nature humaine »). De cette disjonction semblent découler, pour

29. Voir le compte rendu de cet ouvrage dans *RM* 4, 2000, p. 197-202.

partie, les tensions et les difficultés que rencontre l'interprétation défendue. L'idée de projet « scientifique » conduit à disqualifier les interprétations « métaphoriques » du despotisme, et certes il y a bien chez Montesquieu une élaboration conceptuelle; le despotisme n'est pas une allégorie du pouvoir politique. Mais peut-on, dans le cas de Montesquieu au moins, séparer la *genèse du concept* et la *généalogie du monstre*? Faut-il s'interdire d'examiner les modalités fictionnelles que le texte de Montesquieu utilise et qui disent aussi quelque chose du despotisme? Car c'est peut-être dans ce jeu textuel des écarts et des inflexions, qui conduit à interroger les étrangetés du discours, que se forme aussi la capacité à réfléchir, pour l'Européen, le despotisme qu'il a sous les yeux et qu'il ne voit pas.

Les quatre derniers articles de ce premier volume mettent en évidence la diversité des perspectives dans l'usage qui est fait du concept de despotisme après la publication de *L'Esprit des lois*. Giovanni Cristani expose comment Nicolas-Antoine Boulanger soutient qu'on ne peut découvrir la véritable origine du despotisme si on ne fait pas un effort d'investigation qui permette de dégager la « grande chaîne des erreurs humaines », et comment il contribue au débat sur les formes de gouvernement en introduisant le « gouvernement théocratique ». L'article de Viola Recchia porte sur l'usage polémique qu'Helvétius fait du despotisme pour interroger le statut de la liberté politique au temps des Lumières. Rappelant les thèses de Rousseau sur l'ordre social, Edoardo Greblo explique comment le despotisme est la mort même du corps politique. Enfin, Pietro Capitani, partant de l'étude du cas chinois par Quesnay, présente les oppositions qui existent entre les physiocrates et Mably en examinant les concepts de « despotisme légal » et de « gouvernement mixte ».

Le second volume s'ouvre en poursuivant le dialogue avec Montesquieu. L'article de Gianmaria Zamagni relève en effet les réactions à la publication de *L'Esprit des lois* de Dupin, de Voltaire, de Simon-Nicolas-Henri Linguet, et surtout d'Abraham-Hyacinthe Anquetil-Duperron, qui opposent, pour des raisons diverses, le spectre oriental et l'Asie réelle. Alessandro Ceccarelli examine la place que tient le despotisme dans les philosophies de l'histoire de Turgot et de Condorcet. Cristina Passetti suit, en étudiant les textes de Marat, Robespierre et Saint-Just, la formation et l'usage du concept paradoxal de « despotisme de la liberté », qui apparaît comme une « exception » remarquable. Avec l'article de Giovanni Paoletti sur Benjamin Constant, un nouveau type de questionnement apparaît. Le despotisme peut toujours renvoyer à un usage polémique, ici en référence au régime napoléonien, mais il sert surtout à interroger les nouvelles formes d'oppression qui apparaissent après la Révolution: c'est ainsi que

Constant parle du « despotisme des modernes ». Au despotisme direct des hommes, dont ont parlé les philosophes des Lumières, il oppose une forme nouvelle, un despotisme « indirect » qui s'exerce à travers les lois. Giorgio Bongiovanni et Antonino Rotolo s'intéressent à l'usage que Hegel fait du despotisme dans sa philosophie de l'histoire, cela à trois niveaux : à partir du thème des formes de gouvernement (ce qui engage à mesurer ici l'influence de la pensée de Montesquieu), à partir d'une confrontation avec les thèses politiques jusnaturalistes, et à partir d'une réflexion générale sur les régimes orientaux, pour interroger le sens de l'histoire universelle. L'article de Cristana Cassina montre que l'attention que Tocqueville porte à la démocratie le conduit à penser un despotisme d'une nouvelle espèce, despotisme qui s'insinue dans le cœur et l'intelligence des hommes avec la corruption des mœurs, et contre lequel il faut penser des remèdes nouveaux. La dénonciation chez Mill des « inclinations despotiques » de la classe dirigeante aristocratique conduit aussi à penser les formes insidieuses que peut prendre le despotisme. Celui-ci se traduit surtout par une surveillance indirecte des libertés des citoyens à travers l'usage arbitraire d'une machine bureaucratique et d'un contrôle des esprits, comme le relèvent Anselmo Cassani et Nadia Urbinati. L'article de Silvano Sportelli porte essentiellement sur l'étude par Marx du « mode de production asiatique ». Celui de Manlio Iofrida retrace l'itinéraire de Karl August Wittfogel, l'évolution de son questionnement sur le rapport entre détermination climatique et histoire, et comment son étude sur le *Despotisme oriental* le conduit à discuter les thèses marxistes. Ce parcours s'achève par une étude du totalitarisme chez Hannah Arendt. Si celle-ci n'a de cesse de dire qu'il y a une radicale nouveauté dans le totalitarisme, dont l'essence ne saurait être confondue avec les autres formes d'autocratie, on peut cependant essayer de voir comment certains traits peuvent prendre racine dans le despotisme. Thomas Casadei essaye de dégager ces liens entre les concepts, à partir des textes mêmes d'Hannah Arendt, c'est-à-dire à partir de la lecture qu'elle fait de Montesquieu ; ainsi il ne se contente pas de comparer l'approche des deux auteurs, mais il fait voir un authentique dialogue philosophique.

Trois temps rythment donc cette genèse du despotisme (Aristote, Montesquieu, Hegel) ; mais les développements multiples, les chemins de traverse, nous montrent que l'histoire des idées n'est pas le déploiement d'un concept qui s'auto-éclaire dans la reprise qu'en font les auteurs. C'est finalement l'intérêt de ces volumes, car il n'est pas sûr que la genèse soit une. Si les penseurs politiques étudiés renvoient à des traditions (qui sont mises à jour dans les articles, mais aussi, au fil des articles), les transforma-

tions et les inflexions qu'ils font subir au *despotisme* apparaissent chaque fois comme des essais pour former les concepts propres à cerner les *despotismes* auxquels ils sont confrontés. Les métamorphoses des concepts apparaissent aussi dans les dialogues qui s'engagent entre les auteurs, dialogues multipliés encore par l'intermédiaire de leurs lecteurs : *dispotismi*. « *L'imponente "voce"* » sur le *despotisme* n'est pas seulement « *a più mani* », il est aussi « *a più voci* ». Il y a bien des lignées, il y a des thèmes communs qui parcourent les œuvres, et tout cela apparaît effectivement au fil des riches analyses de l'ouvrage ; mais tous ces aspects communs donnent-ils l'unité d'un concept ? Ce qui est commun, n'est-ce pas une *figure*, celle du « despotisme oriental », qui se trouve reflétée différemment, et donc conceptualisée, dans des perspectives propres à chaque auteur ? Dans ce cas, la richesse de l'ouvrage est justement de donner les moyens d'interroger cette diversité ; et cela est rendu possible par l'attention de chacun des commentaires à fonder ses analyses sur une lecture précise des textes. Les notes généreuses des articles fournissent également un outil de référence bibliographique précieux. C'est cette écoute au langage du passé, et donc l'attention au contexte, qui permet de saisir à quoi l'usage propre des concepts répond, et qui rend féconde la recherche historique : le parcours qu'offre cet ouvrage donne à voir comment les auteurs œuvrent à former un discours, qui hérite de discours passés et les transforme à la fois, pour comprendre ce qu'ils ont sous les yeux. C'est un parcours formateur qui nous familiarise avec les métamorphoses, qui donne à chacun les moyens de continuer à interroger *à nouveau* la réalité politique ; car pour éviter de voir un jour en face la tête de Méduse (*EL*, VIII, 7), il faut savoir discerner sous son nouveau visage ce monstre familier. C'est le projet de Domenico Felice de faire « un vaste répertoire d'informations et de connaissances, mais aussi un point de repère dans la lutte incessante contre les menaces récurrentes de l'oppression et de ce qui nie la liberté » (p. XVII, nous traduisons).

Denis de CASABIANCA